

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 décembre 2019

---

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 617

présenté par  
Mme Lorho et Mme Ménard

-----

**ARTICLE 4**

Compléter la seconde phrase de l'alinéa 14 par les mots :

« , notamment si cela entraîne un défaut de sécurité ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement poursuit le même objectif de sécurité pour le consommateur final que l'amendement déposé après l'alinéa 7.